

HORS DE FRANCE : ENTENDRE LES PERSONNELS MOBILISÉS !

H.D.F.
INFOS
N° 1



L'appel des trois fédérations (FSU, CGT, Solidaires), doublé d'un appel du SNES hors de France, a été entendu par **nos collègues qui se sont mobilisés et on fait grève le 31 janvier**. Petit établissement ou gros réseau, nos collègues ont marqué leur rejet de projets néfastes que l'administration tente d'imposer. Ils ont aussi exposé ou **rappelé clairement leurs revendications, notamment sur le dossier de l'indemnité spécifique de vie locale (ISVL)**. Le SNES hors de France portera les demandes des collègues lors des prochaines échéances sur ce dossier auprès de l'AEFE. Rappelons à ceux qui font semblant d'en douter encore et ont tenté, sans aucun succès, d'affaiblir la mobilisation, que **c'est l'action syndicale seule et la mobilisation des personnels qui a donné et donnera des résultats sur ce dossier**.

A Agadir, nos collègues, soutenus par le SNES-FSU et le SNUipp-FSU Maroc et hors de France, refusent de se laisser entraîner dans un projet qui revient, pour l'AEFE, à abandonner l'établissement. Ils formulent d'autres options et le SNES se bat à leur côté pour maintenir la structure en gestion directe. Le SNES-FSU a écrit au Ministre Fabius pour ce maintien.

A Palma de Majorque, la Mission laïque française annonce aux personnels qu'elle se désengagera totalement en 2014 et que, dès la rentrée 2013, la quasi-totalité des détachés doivent partir. Là encore, le SNES-FSU et le SNUipp-FSU, Espagne comme hors de France, ont dénoncé un tel projet, monté au mépris des personnels et de la communauté éducative. Nous l'avons écrit à la direction générale de la MLF.

Le message est donc clair et l'administration doit l'entendre : les collègues restent mobilisés, avec le SNES-FSU. **Tous attendent des résultats concrets et l'ont fait savoir. L'action syndicale continue, pour les revendications salariales et indemnitaires de tous les personnels, pour la défense des postes et des missions de service public d'éducation à l'étranger.**

Rejoignez les actions des personnels et syndiquez-vous au SNES-FSU, pour faire entendre la voix des personnels.

Secteur hors de France
téléphone : 33 1 40 63 29 41
télécopie : 33 1 40 63 28 31
site : <http://www.hdf.snes.edu>
courriel : hdf@snes.edu

SOMMAIRE :

1. Bilan de la grève du 31 janvier 2013
2. Agadir, Palma de Majorque : le SNES et les personnels rejettent les projets
3. Situation au Mali, Niger et Mauritanie
4. ISVL : le SNES et le SNUIPP portent les revendications des personnels et rappellent les échéances
5. CCP Mission Laïque Française
6. Etablissements culturels : Rencontre avec le chef de service des programmes et du réseau
7. COM : Circulaire de prise en charge des frais de changement de résidence
8. Réintégration 2013
9. Compte rendu du groupe de travail - Recrutement expatrié, rentrée 2013

1. Bilan de la grève du 31 janvier 2013

31 janvier : les personnels de l'étranger dans le combat pour les salaires et l'ISVL.

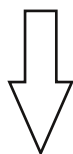
La FSU, la CGT et Solidaires appelaient à une journée de grève et d'action dans la fonction publique, pour l'emploi, les rémunérations, l'abrogation du jour de carence et l'amélioration du service public. A l'étranger, nos collègues ont massivement suivi ce mot d'ordre, en mettant clairement l'accent sur le dossier de l'Indemnité spécifique de vie locale (ISVL) des personnels résidents. La mobilisation des personnels comme en Allemagne, Egypte, Espagne, Maroc, Roumanie, Russie, Turquie et dans l'ensemble du réseau, ne peut rester sans réponse. De très nombreux établissements étaient à plus de 50% de grévistes, voire atteignant plus de 80 à 90 % comme en Allemagne ou en Espagne. La Tunisie, déjà fortement mobilisée le 31/01, notamment pour l'ISVL, a posé une seconde journée de grève le mardi 05/02, confirmant la mobilisation du 31/01 et atteignant des taux de grévistes de 70,5% pour les résidents, 60 chez les expatriés et 27,6% pour les recrutés locaux. Un nouveau préavis local est déposé pour le 13/02.

En marge de la grève, des actions sont déjà en cours dans tout le réseau, comme le boycott des examens blancs, le rejet de toute tâche supplémentaire ou la grève sur les passations de TPE. D'autres modalités d'actions sont en discussion dans les établissements. Des élus aux conseils d'établissement interviendront dans les CE pour provisionner la ligne « rémunérations/ISVL », par décision modificative budgétaire.

Ces actions et cette mobilisation en cours montrent bien la détermination des personnels du réseau. L'AEFE doit clairement en tenir compte, notamment lors de la prochaine réunion ISVL sur le projet refonte qui se tiendra le 18/02. Le SNES y portera les revendications des personnels, ainsi qu'à l'étape suivante, qui est le comité technique de l'AEFE, le 21/02. Les élus SNES ont déposé un point à l'ordre du jour sur l'ISVL : projet de refonte et étude des montants. Suivra le Conseil d'administration le 26 mars 2013. Là encore, c'est avec la mobilisation et la pression du terrain que les élus SNES pourront faire peser leurs arguments.

Loin des polémiques stériles et des tentatives menées par le SE-UNSA hors de France pour minimiser la portée de l'action syndicale tout en critiquant la démarche des syndicats de la FSU, procédé peu syndical et contre-productif selon nous, les personnels ont répondu à l'appel à la grève sur le dossier fonction publique mais aussi, et peut être avant tout, à la dimension hors de France de leurs revendications salariales et indemnitaires, menées par le SNES-FSU. L'AEFE devra en tenir compte car la mobilisation des personnels n'est évidemment pas terminée.

Bilan de la grève par section ci-dessous



PAYS	ETABLISSEMENT	% de grévistes
ALLEMAGNE	LF Berlin	85 % résidents 57,14 % RL
ALLEMAGNE	LF Francfort	100 % résidents 64,29 % RL
ALLEMAGNE	LFA Fribourg	95,83 % résidents 16,67 % RL
ALLEMAGNE	LF Hambourg	90,91 % expatriés 90 % résidents
ALLEMAGNE	LF Munich	65 % résidents 31,58 % RL
ALLEMAGNE	LFA Sarrebruck	83,33 % résidents
BELGIQUE	Lycée Jean Monnet	19,8 résidents 3,7 RL
CENTRAFRQIUE	LF Charles de Gaulle	Grève prévue le 7 février
COLOMBIE	LF Bogota	65 % résidents
CONGO DEMOCRA	Lycée Descartes .Kinshasa	43 % expatriés
EGYPTE	LF du Caire	62,5 % secondaire 65 % total primaire- secondaire
EQUATEUR	Lycée La Condamine	100 % expatriés 65 % résidents
ESPAGNE	Alicante	93,5 %
ESPAGNE	Bilbao	50 % résidents
ESPAGNE	LF Barcelone	31 % résidents
ESPAGNE	LF Madrid	47 % secondaire
ESPAGNE	Malaga	36 % résidents
ESPAGNE	LF Valence	76 % secondaire
GABON	Lbreville	10 % expatriés 30 % résidents
GRECE	lycee franco hellenique Eugène Delacroix	60 % secondaire
ITALIE	LF Jean Giono de Turin	100 % résidents
KENYA	Nairobi	33 % expatriés 47 % résidents 10 % RL
MADAGASCAR	Lycée Majunga	66 % résidents secondaire 45 % résidents primaire
MADAGASCAR	Lycée Diego Suarez	4 grévistes
MAROC	Paul Gauguin Agadir	100 %
MAROC	LF. Lyautey Casablanca	20,36 % résidents 8,26 % RL
MAROC	Clg H. de Balzac de Kénitra	57,15 % résidents 42,85 % RL Total : 50 %
MAROC	Lyc Victor Hugo Marrakech	45 % résidents 15,3 % RL
MAROC	Ly Paul Valéry Meknès	15,5 %
MAROC	Lycée Descartes Rabat	30 % expatriés 40,5 résidents 33 % RL 36 % au total
MAURITANIE	Lycée T Monod	12,5 % expatriés 33,3 % résidents total 20,4
ROUMANIE	Lycée Anna de Noailles	50 % expatriés 18 % résidents
RUSSIE	Moscou	78 % résidents
SENEGAL	Dakar LF Jean-Mermoz	33,33 % expatriés 61,11 % résidents 12,12 % RL
TUNISIE	La Marsa	32,5 % résidents 3,2 % RL
TUNISIE	PMF Tunis	60 % expatriés 70,5 % résidents 27,6 % RL
TURQUIE	Lyc Pierre Loti Istanbul	66 % résidents 68 % RL

2. Agadir, Palma de Majorque : le SNES et les personnels rejettent les projets

Palma de Majorque : non au projet de désengagement total !

Le lycée français de Palma de Majorque a été déconventionné par l'AEFE à la rentrée 2008 et repris par la Mission Laïque Française. Le SNES avait alors clairement indiqué ses positions et son rejet du projet aux deux parties en présence. Rappelons que ce déconventionnement constituait un pas de plus dans la marche du désengagement de l'Agence du réseau Espagne, faisant suite aux déconventionnements de Las Palmas et de Saragosse. La reprise par la MLF avait finalement abouti malgré des mobilisations des personnels de Palma et du réseau Espagne, opposés à une telle mesure. La MLF avait alors donné des garanties aux personnels, y compris aux détachés, en excluant explicitement toute fin de contrats.

Aujourd'hui, la MLF annonce la fin de son engagement. La quasi-totalité des détachés doit être partie dès la prochaine rentrée, le désengagement sera total à la rentrée 2014. Le SNES s'oppose totalement à cette décision. Les usagers, les personnels détachés et l'ensemble des recrutés locaux, tous feront les frais d'une telle décision.

Au-delà de la forme et du calendrier inacceptable, notamment pour les détachés qui ne peuvent plus, à ce jour, intégrer le mouvement inter académique dans des conditions normales, cette annonce montre bien les limites d'une politique aléatoire, qui ne relève en rien des missions de l'association MLF ou de l'établissement public AEFE. Le SNES demande à la direction générale de la MLF de revenir sur le projet. Nous demandons au contraire qu'un engagement concret soit donné aux personnels et à l'ensemble de la communauté scolaire sur le maintien pérenne de la structure et des emplois de l'établissement.

Paul Gauguin, Agadir (Maroc) : se battre pour les missions de service public d'éducation !

Le SNES-FSU a écrit au Ministre des Affaires étrangères pour le maintien de l'établissement Gauguin dans l'EGD AEFE Maroc. Cet établissement en gestion directe appartient au plus grand réseau de l'AEFE, emblème de l'enseignement français à l'étranger, constitué uniquement d'établissements en gestion directe sur ses trois pôles. Ses usagers ont fait le choix de l'éducation publique à l'étranger, mission première de l'AEFE. Aujourd'hui ressortent les idées plusieurs fois évoquées de « doublon » avec l'établissement de l'OSUI/Mission laïque et le projet, relancé par la Ministre déléguée aux français de l'étranger, de ne garder qu'une seule structure OSUI, qui absorberait l'EGD Paul Gauguin.

S'agissant de l'AEFE au Maroc et de la présence de l'opérateur de l'État, tout comme des personnels de Gauguin, le SNES-FSU considère que l'idée d'une reprise complète par la MLF/OSUI n'est ni bonne ni acceptable. Les personnels de Gauguin ont exprimé leur volonté de demeurer des agents de l'AEFE, qu'il s'agisse des titulaires détachés ou des personnels de droit local. C'est aussi pour marquer leur désaccord et leur volonté de demeurer dans l'EGD que le 31 janvier dernier, les personnels détachés de Gauguin étaient à 100 % en grève, et les recrutés locaux solidaires à 100 % de leur mouvement.

Des arguments financiers et immobiliers sont, nous dit-on, au centre des motivations de ce projet. D'autres solutions existent que celle actuellement avancée, elles doivent être étudiées concrètement, comme celle de la reprise, par l'EGD-AEFE, de l'établissement de l'OSUI.

Les directions de l'AEFE et de la Mission Laïque française nous disent aujourd'hui que rien n'est décidé mais le SNES-FSU et les personnels ont bien compris que ladite concertation était biaisée. Les rencontres et le séminaire présentés au Maroc sur la question ne consistent en rien d'autre qu'en la mise en pratique d'un et un seul projet. Le SNES rejette cette proposition et s'en remet à votre

intervention pour y mettre un terme. Sur place, nos représentants des syndicats de la FSU ont boycotté un séminaire qui n'était rien d'autre que la mise en œuvre de cet unique projet.

La place d'opérateur de l'État qu'occupe l'AEFE dans le monde et au Maroc en particulier doit être réaffirmée.

Comme le SNES-FSU l'écrit au Ministre, « la priorité à l'Éducation affichée par le président de la République ne peut se traduire à l'AEFE et à Agadir par un projet tel que l'abandon complet par l'Établissement public AEFE, du Collège Paul Gauguin.

Le SNES-FSU vous demande aujourd'hui de ne pas entériner ce projet et de maintenir cet établissement dans le réseau de l'AEFE au Maroc. »

3. Situation dans les établissements du Mali, Niger et Mauritanie

Le SNES est bien sûr en contact régulier, tant avec les collègues qu'avec la direction de l'AEFE, sur la situation des établissements et des personnels dans ces zones. Si l'intervention militaire au Mali met les établissements de Bamako, Niamey et Nouakchott dans une situation évidemment particulière, les personnels quels qu'ils soient ne doivent pas faire les frais de décisions politiques. Des annonces se sont succédé pour des jours, des semaines de fermetures pour les trois établissements. L'annonce de réouverture fin janvier de Niamey et Nouakchott est entérinée, même si les postes diplomatiques ont annoncé que ces situations pouvaient être revues en fonction de la sécurité, notamment.

A Bamako, la fermeture a été imposée, jusque fin avril, avec toutefois des possibilités de réviser la situation en fonction de l'évolution. Une mission de l'AEFE sur place n'a pas apporté de réponses aux questions des personnels. Le SNES considère que, dans de telles circonstances, la situation administrative et matérielle des personnels des établissements français doit être mieux prise en compte et des propositions concrètes avancées. Pour les personnels des affaires étrangères dans de telles circonstances, des solutions sont trouvées. Pour l'AEFE, l'administration met en avant des contraintes liées au décret 2002-22 pour les détachés. Ceci n'est pas acceptable et le SNES conteste l'absence de solutions plus immédiates. On ne peut pas d'un côté demander aux personnels, qui n'ont pas décidé la fermeture de l'établissement, de s'adapter à toutes les conditions sans contrepartie. De même, les personnels de droit local ont des revendications. Le SNES demande qu'elles aboutissent rapidement. Là l'AEFE est en mesure de trouver une solution rapide, en lien avec l'association de parents d'élèves. Sur l'encadrement pédagogique futur, les collègues de Bamako ont étudié de près la question des besoins et anticipé l'avenir de l'établissement à la réouverture, ils demandent la création d'un poste d'expatrié en anglais. D'autres créations seront peut être nécessaires, car la situation va évidemment aggraver les difficultés déjà existantes de recrutement dans la zone.

Les responsables SNES et SNUipp locaux demandent aussi que, dans le but de préserver l'établissement, les emplois soient pérennisés. Le SNES demande une augmentation exceptionnelle de l'ISVL, et une prime dite « d'aération » à laquelle les personnels des affaires étrangères ont droit, et qui permet de sortir temporairement de la zone, afin de contrebalancer les difficultés locales liées à la vie sur place.

A Niamey, ainsi qu'à Nouakchott, les établissements ont, quant à eux rouvert. La situation est d'autant plus aiguë à Niamey que de grandes difficultés de recrutement existaient déjà. Là encore, la question de l'attractivité ne se résoudra pas sans une augmentation de l'ISVL pour les résidents, et de création de supports d'expatriés dans les disciplines très déficitaires. Les collègues sont évidemment très préoccupés de la situation locale et de son évolution. L'ensemble de la communauté scolaire a d'ailleurs alerté également sur l'avenir de l'établissement et les frais de scolarité.

Le SNES hors de France continue de suivre ces dossiers avec une attention toute particulière. Lors de notre dernière rencontre avec la directrice de l'AEFE, un point a été fait sur la situation dans la zone. Au

comité technique du 21 février, à venir, le SNES a demandé que soit mis à l'ordre du jour, les situations des établissements du Mali, Niger, Mauritanie, auxquels est venue s'ajouter un point sur la situation des établissements en Tunisie.

4. ISVL : le SNES et le SNUIPP portent les revendications des personnels et rappellent les échéances

ISVL : Le SNES-FSU et le SNUipp-FSU écrivent à la direction de l'AEFE. Ils demandent que les engagements de l'administration dans le cadre du projet « refonte » soient tenus et portent les revendications des personnels du réseau, qui doivent notamment prendre en compte la forte mobilisation du 31 janvier.

Le contenu du courrier ci-dessous :

« Suite aux actions syndicales de la fin de l'année scolaire 2011, un certain nombre de décisions avaient été actées par le président du conseil d'administration de l'époque comme le rappelle le message ci-dessous :

« Je fais suite à la lettre que vous a adressée hier 9 juin, le Directeur de Cabinet du Ministre, M. Hervé Ladsous, et vous confirme qu'ont été approuvées, lors de la réunion de ce jour entre la direction des Affaires financières du MAEE, l'AEFE et le ministère du Budget, les revalorisations prévues pour quelques pays prioritaires telles qu'elles vous ont été présentées le 8 juin par l'AEFE.

Au cours de cette même réunion, les représentants du MAEE et de l'AEFE ont réitéré la demande que débute dans les toutes prochaines semaines le processus d'examen de l'ISVL conformément aux propositions présentées par la Directrice de l'AEFE.

D'ores et déjà, je puis vous assurer que :

- 1) les administrations concernées sont ouvertes à l'examen d'un projet de révision des modalités de calcul de l'ISVL, cela pour tous les établissements,*
- 2) ainsi qu'à la proposition de la directrice de l'AEFE de mettre en place une commission ad hoc, émanation du conseil d'administration de l'AEFE, pour préparer ce dossier en vue du prochain CA, à l'automne.*
- 3) en attendant, le schéma actuel d'ajustement trimestriel de l'ISVL demeure valide et, lors de la révision de septembre prochain, une attention particulière sera portée, entre autres, aux établissements du réseau en Espagne et à Madagascar. »*

L'engagement n°3 a été tenu mais force nous est de constater que l'engagement n° 2 ne l'a pas été, ni dans le délai, ni dans le contenu.

Même l'engagement n°3 n'est plus appliqué dans sa forme initiale puisque le groupe de travail ne se réunit plus avant les ajustements trimestriels de l'ISVL comme cela se pratiquait jusqu'à mi 2012. **Les syndicats soussignés demandent la réactivation de ces réunions.**

Toutes les augmentations intervenues depuis juin 2011 ne sont que le résultat de l'action menée par le SNUipp et le SNES lors de cette fin d'année scolaire. Elles ne doivent rien à un quelconque processus de « révision des modalités de calcul de l'ISVL ».

C'est là que le bât blesse. Le processus se fait de plus en plus attendre. Les revendications des personnels se font de plus en plus pressantes ! La trop grande distance avec l'accord du 10 juin 2011 a encore amplifié le décalage entre la situation vécue par les résidents de nombreux pays et le niveau insuffisant des ISVL qui leurs sont servies.

La grève du 31 janvier 2013, massivement suivie par les personnels résidents, montre la nécessité d'augmenter un grand nombre d'ISVL de manière significative. Le projet de révision des modalités de calcul de l'ISVL doit en tenir compte sous peine d'être caduc avant d'avoir vu le jour et d'engendrer, une nouvelle fois, le mécontentement des personnels et le recours à l'action.

Pour la réunion du 18 février, afin de respecter le cadre politique convenu en juin 2011 et de répondre à l'attente des personnels, le SNUipp et le SNES demandent que le *projet de révision des modalités de*

calcul de l'ISVL se fassent sur les bases suivantes :

- examen des niveaux des ISVL sur la base des revendications fournies par les personnels ;
- abandon du cadre de l'enveloppe constante et définition d'un mécanisme de financement pluriannuel ;
- définition d'un plancher défini en pourcentage de l'indemnité d'expatriation que les syndicats estiment devoir être fixé à 15% par référence au traitement des recrutés sur place du décret de 1967.

Les syndicats SNUipp et SNES attendent de la réunion du 18 février des engagements concrets sur ces questions ainsi qu'un calendrier précis de la mise en œuvre des nouvelles modalités de calcul des ISVL.

En tout état de cause, les deux syndicats attendent l'application d'une première tranche pour le 1^{er} juillet 2013. Sachez que les personnels sont déterminés à obtenir ces résultats et qu'ils recourront à l'action pour la fin de l'année scolaire y compris pour le baccalauréat. »

5. Commission consultative paritaire de la Mission Laïque Française

Le 14 janvier dernier s'est tenu au siège de la MLF à Paris, une commission consultative paritaire (CCP) relative à la contestation de notation administrative.

Rappelons qu'à la demande du SNES –FSU, cette possibilité existe depuis maintenant 2 ans à la MLF.

Le SNES déplore cependant la date tardive et le fait de n'avoir pu consulter les dossiers complets avant la commission. Cette CCP devrait avoir lieu fin novembre – début décembre ce qui offrirait aux collègues la possibilité de saisir également la commission administrative paritaire nationale de la 29^{ème} base (mi-décembre) si la MLF ne donnait satisfaction à leur demande de révision.

Néanmoins, l'intervention des commissaires paritaires du SNES a permis de modifier favorablement la note et l'appréciation des deux enseignants concernés.

Mépris des personnels et de leurs représentants en CCP

La direction générale de la MLF a refusé par la suite l'examen d'un cas de fin de mission anticipée et de plusieurs non renouvellements de détachement. Le SNES n'a, en effet, pas eu accès aux dossiers de ces collègues, ni donc eu la possibilité de les défendre en commission. Ce mépris ouvertement affiché des agents détachés et des représentants des personnels n'est pas à l'honneur du directeur général de cette association qui promeut la culture française et les valeurs de la République.

Les personnels dont le détachement n'est pas renouvelé n'en ont été informés que très tardivement, après la clôture de la phase de saisie des vœux du mouvement inter alors que le SNES insiste chaque année pour que les enseignants soient informés début novembre du renouvellement de détachement (et donc de contrat également) afin qu'ils puissent, en cas de refus, participer normalement au mouvement inter. Néanmoins, dans ce contexte pour le moins défavorable aux collègues, le SNES est intervenu à plusieurs reprises pour dénoncer le processus et défendre les situations des personnels.

La MLF fait de la rétention d'information dans le dos des personnels et de leurs représentants !

A la question posée par le SNES : « y-a-t-il d'autres enseignants dont le détachement n'est pas renouvelé ? », la MLF répond par la négative. Or, nous venons d'apprendre début février sans que la MLF ne nous en ait informés, la fermeture prévue pour la rentrée 2014 du lycée de Palma de Majorque qui entraîne le non renouvellement de détachement de plusieurs

enseignants de cet établissement et ce, pour la rentrée prochaine de septembre 2013 ! Cette annonce tardive, plus de deux mois après la clôture du mouvement inter, est très grave et atteste du mépris affiché par la MLF envers ses personnels. Le SNES-FSU a écrit à la direction générale de la MLF pour dénoncer ce procédé dans la forme mais surtout pour demander un engagement pérenne du maintien de la structure de l'établissement et des emplois pour le lycée de Palma.

6. Etablissements culturels : Rencontre avec le chef de service des programmes et du réseau

Le SUPMAE et le SNES ont rencontré René Troccaz chargé de ces questions. Un certain nombre de points ont été abordés sur la situation actuelle et l'avenir.

Institut Français d'Athènes

Dans la situation économique actuelle, l'IFA serait « quelque peu épargné » ! Le directeur des cours de français est maintenu en expatrié (ce qui ne permet de ne pas augmenter la masse salariale locale). La subvention est augmentée de 12% ... + 60 000 euros.

Cependant les cours sont regroupés pour rentabiliser et rien ne nous a été dit à ce stade sur le maintien des 50 postes de « permanents ».

Le SNES et la SUPMAE ont de nouveau dénoncé l'action insuffisante de la France pour le français : apprentissage insuffisamment ouvert dans les établissements culturels, soutien insuffisant dans les systèmes éducatifs nationaux et cession de droits DELF et DALF à l'AEFE et la MLF.

Cameroun

La situation est maintenue sur l'IF au Cameroun. La situation de l'Alliance Française de Buéa a à nouveau été soulevée.

Avenir du réseau

Le ministre a conscience que le calendrier doit être respecté (fin 2013) pour décider du rattachement ou non des établissements culturels à l'Institut Français. La FSU-MAE a redit son opposition à ce rattachement et le maintien du statut actuel du réseau comme EAF au sein du ministère des Affaires étrangères.

Selon notre interlocuteur, le ministre appréciera tous les éléments y compris ceux qui préoccupent les personnels.

Retraite des personnels français au Maroc

La FSU-MAE est ré-intervenue pour que ces personnels puissent travailler au-delà de 60 ans puisqu'ils cotisent à un système français. Des interventions se feront au cas par cas.

7. COM : circulaire de prise en charge des frais de changement de résidence

Une circulaire parue au Bulletin officiel de l'Éducation nationale (BOEN) n° 2 du 10 janvier 2013 récapitule, et c'est là son seul mérite les règles d'indemnisation des frais de changements de résidence ayant pour origine ou destination un DOM ou une COM et les textes de référence. Il était plus que temps de faire le point au sujet de cette épineuse question car au fil des années les situations sont devenues tellement compliquées que les collègues n'arrivaient plus à s'y retrouver. Mais d'une part le SNES n'approuve pas toutes ces règles et nous pensons que certaines devraient évoluer, d'autre part nous constatons que cette circulaire comporte des erreurs inadmissibles pour un texte de ce niveau car préjudiciables aux collègues. Nous ne reprenons pas l'intégralité du texte qui est en lien mais nous nous attacherons à pointer les principales critiques que nous faisons ainsi que nos revendications.

1) Mutation ayant pour origine ou destination les COM du Pacifique (Nouvelle Calédonie-NC, Wallis et Futuna, Polynésie française - PF). Les retards de versement des IFCR continueront !

Ce sont les Vice rectorats (VR) de ces collectivités qui prennent tout en charge (voyage et indemnité forfaitaire de changement de résidence (IFCR) pour les arrivants comme les partants). Le SNES est intervenu à de nombreuses reprises pour dénoncer des retards de paiement qui dépassent souvent 12 mois alors que les collègues ont déjà réglé depuis longtemps leurs frais de déménagement. Lorsque le SNES s'adresse à eux, les VR de ces collectivités se plaignent de ne pas disposer des fonds nécessaires. Malgré cette situation, le Ministère de l'Éducation nationale se contente de rappeler cette réglementation sans montrer ce qui pourrait bénéficier aux collègues et répondre à l'objectif pourtant affiché de cette circulaire de leurs éviter de faire l'avance des frais de changement de résidence !

C'est pourquoi le SNES recommande aux collègues ayant droit à l'IFCR et en partance pour ces collectivités de faire systématiquement usage de l'article 66 du décret 98-844 du 22 septembre 1998 qui ouvre la possibilité d'une demande d'avance de l'intégralité de l'IFCR à son académie d'origine.

De plus le MEN entérine la possibilité de renoncer au congé administratif (CA) nouveauté introduite par le Vice-recteur de Polynésie française et qui selon le SNES n'est pas conforme au décret 96-1026 du 26 novembre 1996 lequel accorde systématiquement le congé à la suite d'un séjour réglementé : « Les personnels soumis aux dispositions du présent décret **ont droit**, en plus du congé annuel de droit commun, à un congé dénommé congé administratif d'une durée de deux mois». Ce n'est pas un droit facultatif et la formulation est parfaitement claire mais cela n'empêche pas le MEN de cautionner ce changement en prenant le risque de dysfonctionnements que l'on a connus en 2012 dans le versement des traitements, le VR cessant d'être gestionnaire en l'absence de congé administratif. Nous reviendrons sur cette question dans le point 3.

2) Situation des agents mutés dans un DOM ou St Pierre et Miquelon ou Mayotte alors qu'ils étaient affectés à l'étranger immédiatement avant cette mutation. Ou comment ignorer les problèmes d'attractivité à Mayotte !

Dans ce paragraphe est énoncée une affirmation fautive : « Les agents détachés pour exercer leurs fonctions à l'étranger (les intéressés sont le plus souvent détachés auprès de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger - AEFÉ - ou auprès du ministère des affaires étrangères) sont indemnisés de leurs frais de changement de résidence, à l'aller comme au retour, par l'administration (ou l'organisme) auprès de laquelle (ou duquel) ils sont détachés ».

C'est oublier que les indemnités de l'AEFE ne concernent qu'une minorité des détachés : les expatriés. La grande majorité des détachés qu'on appelle les résidents ne perçoivent aucune indemnité de changement de résidence ni à l'aller ni au retour ! Messieurs les administrateurs civils, revoyez votre copie ! Mais ce préjugé qui fait des détachés des privilégiés sert de prétexte au MEN pour continuer d'exclure du bénéfice de l'IFCR les détachés n'ayant pas repris de service en DOM ou en métropole, absurdité totale quand on connaît les difficultés de recrutement à Mayotte (plus de 200 postes non pourvus à la rentrée 2012).

3) Le congé administratif remis en cause.

D'une manière générale au travers du rappel des règles de prise en charge des frais de voyage et déménagement, une nouvelle interprétation du MEN sur le congé administratif transparait.

Pourquoi parler du congé administratif dans une telle circulaire ? Parce que le lieu où il est pris est le point de destination qui servira pour la détermination de la distance orthodromique (distance la plus courte entre deux points géographiques) laquelle ensuite permettra par une formule mathématique le calcul de l'IFCR.

Comme rappelé dans le 1, le MEN estime désormais que les personnels ayant droit à un congé administratif au titre des décrets 96-1026 (COM) et 1027 (Mayotte) « peuvent bénéficier d'un congé administratif » donc que ce n'est pas automatique. Le Vice-recteur de Polynésie, dont on se demande s'il n'a pas inspiré la rédaction de cette circulaire, a innové dans sa nouvelle circulaire vice rectorale en affirmant que les collègues devaient faire **la demande** du congé administratif. Faut-il comprendre que s'ils ne font pas cette demande, ils n'obtiendront pas le congé ? Eh bien oui car cette possibilité est expressément envisagée aussi bien dans la circulaire du MEN que dans celle du VR de Polynésie française ! Le même VR, toujours aussi innovant propose aux collègues affectés en DOM dont la rentrée serait antérieure à la date de fin de leur congé administratif de demander d'abrégier la durée d'un congé fixé par la réglementation à deux mois s'autorisant ainsi à créer lui-même du droit. Toujours dans la même veine et sous l'influence du VR de PF le MEN propose aux collègues en fin de séjour mutés en DOM de renoncer à leur CA en contrepartie d'une prise en charge du billet d'avion jusqu'à leur nouvelle affectation quand elle n'est pas leur résidence habituelle ou d'origine. Dérogation à la règle qui veut qu'on ne peut être pris en charge que jusqu'au lieu de déroulement du congé administratif. Là aussi le VR de PF avait déjà mis en place ce dispositif aux vacances 2012 ! Le SNES conteste ces innovations que le MEN cautionne sans réserves car elles risquent de créer davantage de problèmes qu'elles n'en résoudront pour des collègues qui pourraient se retrouver sans rémunération voire sans IFCR.

Enfin le MEN rappelle à juste titre les textes de référence pour les distances orthodromiques permettant de calculer les montants d'IFCR en fonction des points d'origine et de destination. Mais en même temps s'agissant des COM du Pacifique, il renvoie de manière erronée à l'arrêté du 22 septembre 1998 qui n'est plus en vigueur et a été remplacé par celui de 2001 lequel majore les montants d'IFCR de 20%.

En conclusion, le MEN ne tient aucun compte des difficultés particulières inhérentes aux situations des collègues dans les COM et pourtant signalées par le SNES. Il se contente de rappeler la réglementation feignant sans doute de croire que cela suffira à régler les problèmes. Il rappelle aux Vice-recteurs des règles qu'ils connaissent parfaitement mais n'appliquent pas faute de recevoir les moyens suffisants du même MEN. Plus grave, en ouvrant la possibilité de renoncer au congé administratif, cette circulaire présente des aspects contraires à des textes de valeur supérieure comme les décrets de 96 et enfin elle risque de créer une confusion sur le mode de calcul de l'IFCR en citant un arrêté obsolète. Le SNES veillera à ce que les droits des collègues soient respectés.

8. Réintégration - Groupe de travail de la 29ème base du 22 janvier

Le 22 janvier dernier s'est réuni au MEN le groupe de travail pour la vérification des vœux et barèmes des collègues en réintégration. L'intervention des commissaires paritaires SNES a permis de corriger une trentaine d'erreurs de barèmes, essentiellement des bonifications de vœux préférentiels non prises en compte ainsi que des erreurs relatives à l'ancienneté de poste.

Le SNES a questionné le responsable du MEN sur plusieurs points (voir déclaration ci-dessous).

Déclaration liminaire

L'intervention du SNES sera essentiellement ciblée sur les problèmes relatifs aux enseignants exerçant hors de France et dans les collectivités d'outre mer. La déclaration de politique générale sur le mouvement inter entre autres aura lieu lors de l'ouverture du mouvement inter.

Lors de la FPMN du 28 septembre dernier relative au recrutement sur Wallis-et-Futuna, nous avons obtenu l'engagement du représentant du Ministère concernant l'octroi d'une autorisation d'absence d'une dizaine de jours afin que les enseignants mis à disposition de ce territoire et de la Nouvelle-Calédonie puissent préparer sereinement leur voyage et future installation. Cela « tombant sous le sens » dit le responsable du ministère, un courrier devait être envoyé aux rectorats afin qu'ils prennent les mesures qui s'imposent. Or rien à notre connaissance n'a été fait et un certain nombre d'enseignants devront travailler jusqu'à la veille de leur départ.

Le même responsable du MEN reconnaît qu'il aurait dû adresser un courrier aux recteurs. Le SNES transmettra une liste de collègues pour lesquels une autorisation d'absence a été refusée.

Situation à Mayotte

Le système éducatif à Mayotte est dans un état très préoccupant.

Plusieurs raisons :

Un manque de moyens en infrastructures et en enseignants (près de 200 postes non pourvus dans le second degré lors des deux dernières rentrées).

Une politique rectorale plutôt « curieuse » lorsque l'on connaît les résultats catastrophiques aux examens. A titre d'exemples :

Passage en 6ème des élèves sur le seul critère de l'âge, c'est-à-dire issus éventuellement du CM1 voire CE2, avec pour conséquence évidente une scolarité sacrifiée, certains enseignants de 6ème devant consacrer leurs premières séances à la maîtrise de la prise en main d'un stylo.

Ouvertures jusqu'à 10 classes supplémentaires de 6ème sans que les infrastructures soient modifiées en conséquence.

Postes bloqués en lycée pour des contractuels souvent sans expérience ni formation.

Surcapacités en sciences physiques contraignant les nouveaux enseignants affectés à exercer dans une autre discipline.

Ces constats mettent en évidence l'urgence à recruter un nombre plus important d'enseignants et par conséquent à rendre cette destination plus attractive.

Or, les enseignants gérés par cette 29ème base pourraient constituer un vivier pour Mayotte.

Mais on constate une désaffection ces dernières années (Parmi les candidatures 29ème base : 40 demandes pour la rentrée 2010, 32 en 2011 puis 15 en 2012 et enfin seulement 6 demandes pour la rentrée 2013.

Cet état de fait ne provient pas que d'une désaffection des enseignants pour Mayotte mais aussi d'une volonté du ministère que nous ne comprenons pas.

En effet, comme le précise les décrets 96-1026 et 96-1027, une affectation dans un des territoires d'outre-mer (Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna, Polynésie française et Mayotte) ne peut être sollicitée qu'à l'issue d'une affectation d'une durée minimale de deux ans hors de ces territoires ou de la collectivité territoriale de Mayotte. Malgré nos remarques insistantes lors des dernières rencontres entre la DGRH du MEN et le SNES, la dernière note de service exclut, de fait, les enseignants qui après un séjour en COM, sont détachés à l'étranger puisque ces deux années d'exercice hors métropole/DOM ne sont pas prises en compte par le Ministère depuis maintenant 3 ans. C'est une interprétation des décrets que le SNES conteste et qui nuit au bon déroulement des affectations et à la fluidité du mouvement. A cela s'ajoute une politique autoritariste des derniers vice-recteurs avec non renouvellement de séjours et blocage des candidats sollicitant une réintégration en cours de séjour (après les 1ère et 3ème années).

Pour le futur recrutement en Polynésie, le problème reste le même mais, de plus, les services du vice-rectorat font une lecture erronée de la note de service puisqu'ils excluent du mouvement des collègues, en poste actuellement à l'AEFE/MLF, qui n'avaient jamais exercé auparavant dans une COM. Nous demandons donc au Ministère d'intervenir auprès du Vice-Recteur de Polynésie afin d'expliquer à nouveau la note de service et de permettre ainsi aux candidats lésés de participer à ce mouvement.

Le responsable du MEN certifie que le Vice-Recteur doit obligatoirement transmettre tous les dossiers à la direction des enseignements secondaire (DES) dépendant du ministère polynésien de l'éducation. D'autre part, un certain nombre de dossiers ont également été écartés par des inspecteurs « résidents ». Les commissaires paritaires du SNES Polynésie interviendront sur tous ces dossiers écartés lors de la prochaine commission de recrutement.

Le dernier point que nous évoquerons concerne la circulaire 2012-197 publiée au B.O. n°2 du 10 janvier 2013 relative à la prise en charge des changements de résidence ayant pour destination

ou origine un DOM ou une COM.

Une fois encore, le MEN n'a pas tenu compte de nos revendications exposées lors de nos différentes entrevues.

Concernant les mutations ayant pour origine ou destination les COM du Pacifique, alors que nous soulignons régulièrement les retards de paiement des indemnités forfaitaires de changement de résidence (IFCR), le MEN maintient le dispositif actuel à savoir que ces indemnités sont prises en charge en totalité par les vice-rectorats pour les arrivants et les partants.

Pourquoi ne pas avoir confié la prise en charge de l'IFCR aux rectorats des académies d'origine comme pour Mayotte si l'objectif est d'éviter aux personnels l'avance des frais ?

Car, on le sait, les enseignants perçoivent leur IFCR avec plusieurs mois de retard, les vice-rectorats ne disposant pas des fonds pour la leur verser immédiatement.

Le point n°4 [mutation ayant pour destination ou origine les COM] voit l'administration entériner la possibilité de renoncer au congé administratif avec le risque de dysfonctionnements quant au versement des traitements, le vice-recteur cessant d'être gestionnaire en l'absence de congé administratif.

Le point n°6 [Situation des agents mutés dans un DOM ou Mayotte ou Saint-Pierre-et-Miquelon alors qu'ils étaient affectés à l'étranger] est erroné. Contrairement à ce qui est écrit, seule une partie réduite des agents détachés (personnels expatriés) perçoivent frais de voyage et indemnité de changement de résidence. Les résidents, les plus nombreux, ne perçoivent pas ces indemnités.

Le point n°7 [situation des agents mutés dans un DOM à l'issue d'un congé administratif acquis au terme d'une affectation dans une COM ou Mayotte] fait référence, pour le calcul des indemnités forfaitaires à un arrêté obsolète puisque modifié par l'arrêté du 26 novembre 2001 modifiant l'arrêté du 22 septembre 1998. Le calcul des montants définis à partir de l'arrêté de 1998 donnent des indemnités inférieures de 20 pour cent à celles liées à l'arrêté de 2001.

Le responsable du MEN se défausse courageusement sur la direction des affaires financières (DAF) qui a rédigé cette circulaire.

9. Compte rendu du groupe de travail - recrutement expatriés - rentrée 2013

Le 4 février dernier s'est réuni à l'AEFE, à Nantes, le groupe de travail pour la sélection à entretien des enseignants du second degré et CPE candidatant sur des postes d'expatriés.

Le SNES détient la totalité des sièges (5/5 chez les agrégés et certifiés) dans ces commissions. Cette année encore un poste d'EPS est à pourvoir aussi avons-nous fait appel à un commissaire paritaire national du SNEP pour siéger sur ce poste.

Le SNES est revenu sur la nécessité de discuter des profils des postes avant leur publication. Les profils sont rarement présentés en conseil d'établissement. Ils sont ensuite élaborés par le secteur pédagogique de l'Agence sans aucune discussion avec les représentants des personnels. C'est une véritable « chasse gardée » du service pédagogique. Même en comité technique, malgré des demandes réitérées, toute une série d'arguments sont donnés pour ne pas les présenter. Cette discussion permettrait pourtant d'éviter des profils « abracadabrantiques » entraînant un faible nombre de candidats sélectionnés sur certains postes. Certaines aberrations sont difficilement compréhensibles.

Quelques exemples :

- expérience indispensable en collège et lycée et ces deux expériences devant en plus dater de moins de 4 ans!
- expérience de français langues étrangères (FLE) indispensable pour un conseiller pédagogique en Espagne mais facultative pour un conseiller pédagogique à Madagascar où les besoins sont criants en FLE !
- expérience de conseiller pédagogique ayant bénéficié d'une décharge pour formation et certification cinéma audiovisuel !

Cette politique conduit d'ailleurs régulièrement l'Agence après la CCPC de mars à republier certains postes restés vacants faute de candidats ayant l'ensemble des compétences exigées, en modifiant a posteriori et à la baisse les critères de recrutement (exemple : conseiller pédagogique pays se transformant en conseiller pédagogique établissement nécessitant seulement une expérience de tutorat).

Les commissaires paritaires SNES sont intervenus afin que les règles de recrutement édictées par l'Agence soient respectées, et ce, pour tous les candidats dans un souci de transparence et d'équité. Grâce aux fiches syndicales notamment et à une comparaison approfondie entre les compétences des candidats et les profils publiés, une vingtaine de candidats supplémentaires ont été sélectionnés par rapport au projet présenté initialement par l'Agence. Rappelons que cette année encore, des candidats n'ont pas été sélectionnés faute d'avoir justifié toutes les compétences déclarées.

Patrick SOLDAT
Secrétaire national chargé
des questions hors de France
Annie DELPORTE, Roger FERRARI,
Henri-Jean NOURI, Laurent PICARD
Membres du Secteur Hors de France.
PS/AD/RF/HN/LP